



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2544

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

LE PREFET

Nice, le 03 MAI 2020

R: 2C 154 121 9608 1

nu le 05-02-2021

**Lettre recommandée avec AR**

**Olivier FERNANDEZ**  
Commissaire Enquêteur

Monsieur le Président,

Par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2017 modifié le 11 mai 2018, l'élaboration du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations a été prescrite sur la commune de La-Roquette-sur-Siagne. La DDTM est en charge de l'élaboration de ce PPR, avec l'assistance technique du bureau d'études Suez.

L'élaboration du projet de PPR d'inondations a fait l'objet de trois réunions des personnes publiques associées et d'une réunion publique en application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral de prescription du 5 décembre 2017.

Le 23 mai 2019, une réunion des personnes publiques associées s'est tenue en mairie au cours de laquelle le projet complet de dossier de PPR a été présenté en vue de l'approbation du PPR.

Les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce PPR sont aujourd'hui achevées et ce projet doit maintenant être soumis pour avis aux personnes publiques citées par l'article R.562-7 du code de l'environnement, avant sa mise à l'enquête publique.

À ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver joint, en vue de recueillir l'avis de votre assemblée délibérante, le projet de PPR inondations de la commune de La-Roquette-sur-Siagne.

Monsieur Charles Ange Ginésy,  
Président du Service Départemental d'Incendie  
et de Secours des Alpes-Maritimes (SDIS)  
Groupement Fonctionnel Prévision  
140, Avenue de Lattre de Tassigny  
B.P. N° 99  
06271 Villeneuve-Loubet Cedex

Compte tenu des échéances électorales, un délai supplémentaire de deux (2) mois sera accordé aux personnes publiques associées pour remettre leur avis. J'attire donc votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de quatre (4) mois qui suit la réception de la présente lettre, en application de l'article R562-7 du code de l'environnement, cet avis sera réputé favorable. En outre, celui-ci, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique dès son ouverture.

Le pôle risques de la direction départementale des territoires et de la mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

*Pour le Préfet,*  
Le sous-préfet de Nice-montagne  
SPNM-4488



Yoann TOUBHANS

P.J : un dossier de PPR valant porter à connaissance  
Copie : Madame la Sous-Préfète de Grasse

8

En provenance de :

~~CRIS  
Déplacement - buche vrac - 11500  
140 Av de la Gare de Tassigny  
BP 99  
06271 Mentevue leuc et cedex~~

SEPR 023-PTC 30A-301/ASPT001-08/18

Présenté / Avisé le : / /  
Distribué le : / /

Je soussigné(e) déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire

Signature  
M. ...  
...

CNI / permis de conduire  
 Autre : . . . . .

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.  
LA POSTE AGREMENT N° 0506



LA POSTE  
Numéro de l'AR :

**RECOMMANDÉ :**  
**AVIS DE RÉCEPTION**  
**AR 2C 154 121 9608 1**



SORS - PR NT - OC - RS - RS Renvoyer à



FRAB



Services de l'État dans les Alpes-Maritimes  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service Déplacements Risques Sécurité  
CADAM - 147 bd du Mercantour  
06286 NICE CEDEX 3

df

